Les membres du Comité Syndical se sont réunis à la mairie de Montereau, en salle des conseils, ce jeudi 28 avril 2011, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Albouy-Guidicelli.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du Comité :

Etaient présents:

Monsieur Baillet Jean-Luc (Barbey); Monsieur Demelun Alain et Madame Florence Marie-Thérèse (La Brosse-Montceaux); Messieurs Blanchard Daniel et Smorag Philipe (Cannes-Ecluse); Messieurs Bernard Jean-Jacques et Pellé André (Esmans); Madame Lavaux Claire et Monsieur Simonot Gilles (Forges); Monsieur Poile Jean-Louis (La Grande Paroisse); Madame Pesalovo Christiane et Monsieur Bezanger Philippe (Laval-en-Brie); Messieurs Dalibon Michel et Droszewski Daniel (Marolles-sur-Seine); Monsieur Albouy-Guidicelli Jean-Marie (Montereau Fault-Yonne); Madame Cheval Michèle et Monsieur Martinez Jean-Claude (Saint Germain Laval); Madame Gauthier Catherine (Varennes-sur-Seine).

Absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Even Jean-Luc ayant donné pouvoir à Monsieur Dalibon Michel ; Monsieur Pereira Ludovic ayant donné pouvoir à Monsieur Albouy-Guidicelli Jean-Marie ; Monsieur Ruiz José ayant donné pouvoir à Madame Gauthier Catherine.

Absents excusés :

Monsieur Bourbigot Eric (Barbey) ; Messieurs Léon Chaumont et Bellini Claude (Misy sur Yonne). Invités présents :

Madame Sandrine Schmitt (Sitcome).

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI, après avoir fait l'appel, constate que le chorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport du comité syndical du 07/04/2011.
- Budget Principal primitif 2011 SITCOME.
- Budget Annexe « Carte SiYonne » primitif 2011.
- Questions diverses.

----000000000----

Approbation du rapport du comité syndical du 07/04/2011

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI:

Ce compte rendu n'appelant aucune remarque, le rapport du comité syndical du 07/04/11 est adopté à l'unanimité.

Budget Principal primitif SITCOME 2011

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI:

Je vais rappeler dans les grandes lignes le débat d'orientations budgétaires. Tout d'abord, il y a la part de la population qui fait évoluer le montant des cotisations en proportion. Avec 3 éléments majeurs qui influent sur l'évolution budgétaire. Tout d'abord, une règle de calcul plus fine, qui permet des cotisations plus justes en tenant compte des périodes scolaires, et pour lesquelles certains d'entre vous ont beaucoup moins d'offres de services pendant les vacances scolaires. Nous avons donc introduit dans les calculs de la règle de participation le nombre de vos fréquences de passage du bus en périodes scolaires, et ceux en période de vacances, qui sont souvent bien moins nombreux. De plus, nous avons recalculé le nombre de passages des bus par arrêts. En effet, vous payiez comme les années

précédentes, en fonction du nombre de départ des bus mais dorénavant, Montereau prend à sa charge, toutes les fréquences passant sur sa commune, même s'ils desservent une ligne autre que celles de Montereau. De plus, Varennes ne souhaitait plus supporter les charges de l'Emplet Express, et donc la ville de Montereau prendra toutes les dessertes de cette ligne à sa charge. Nous augmentons donc la participation de la ville de Montereau sur les fréquences de plus de 20%, de l'ensemble du trafic. La restructuration en 2010, a eu pour effet, de réduire les cotisations 2011, car impactées sur une année pleine et enfin une négociation de la convention T2 qui assure une participation stable pour les cinq ans à venir, sauf décision de modification d'offre de notre part. Nous avons donc une diminution de l'ensemble des communes avec une moyenne de réduction de 7,63% des cotisations, et allant jusqu'à 13,62% des cotisations pour la commune de Varennes. Par ailleurs, nous avons ajouté quelques charges, concernant le Transport à la demande, car nous allons demander au STIF de conventionner notre TAD. Cela impliquera la suppression de nos tarifs, et permettra aux usagers de se servir de l'ensemble des titres existants de paiements qu'ils ont déjà, et qui devraient faire considérablement évoluer l'usage de notre TAD. Nous souhaitons renforcer les services d'heures creuses pour l'ensemble des communes, pour améliorer la desserte de certains quartiers de nos communes non encore desservis, et de mettre en place en heures de pointe, du TAD en correspondance avec les trains de « travail » toujours en retard, ou bien pendant les vacances scolaires, où il y a bien moins de bus.

Vous avez reçu les maquettes sous la forme officielle, mais à votre demande, également sous une forme beaucoup plus compréhensive pour chacun, sous forme de tableaux Excel, retraçant les exercices antérieurs et les résultats de l'année passée. Nous avons notre Commission Finances qui s'est réunie, et qui a étudié dans le détail toutes ses propositions budgétaires.

Monsieur BERNARD:

Nous vous remercions pour les efforts effectués par la ville de Montereau, et pour sa prise en charge plus élevée de sa part sur les cotisations. Mais pourquoi ? Quelle politique ou stratégie est attachée à cette décision ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI:

Aucune stratégie n'a été mise en place, nous avons trouvé tout simplement qu'il était plus juste que la ville de Montereau cotise comme nous l'avons présenté ci-dessus. Il n'y a aucune manœuvre politique rattachée à cet ajustement de la règle de calcul de nos cotisations.

Monsieur DALIBON:

C'est juste une question de logique. Il paraît judicieux de tenir compte dans le calcul de nos fréquences des vacances scolaires, où nous avons tous moins de fréquences. Mais également d'intégrer les passages aux arrêts situés sur la commune de Montereau, même si les bus viennent de nos communes. Alors, effectivement, cela désavantage la commune de Montereau, mais c'est une discussion qui a eu lieu avec les élus et Montereau l'a accepté. Et enfin, pour l'Emplet-Express, c'était à la demande de José RUIZ qui nous avait dit qu'il était hors de question que la commune de Varennes continue à participer au déficit de l'Emplet, puisque cette ligne ne passe plus par Varennes.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI:

Vous avez donc reçu les tableaux sur ces budgets. On a repris les montants budgétisés en 2010, on a analysé les dépenses correspondantes et préparé en corrélation le budget 2011. Nous avons donc au chapitre 11, la somme de 357 200 €, au lieu de 418 300€, en 2010. Sur le chapitre 012, nous avons 275 800€ au lieu de 262 900€ en 2010, qui a évolué ainsi, en fonction des charges que nous avons estimées sur le transport à la demande, et sur le chapitre 67 pour les mêmes raisons, versement au budget annexe de 27 000€, au lieu des 23 000€ prévus, en 2010. Ce qui nous fait un total de budget de fonctionnement de prévu pour 2011 d'un montant de 708 400€, au lieu de 750 700€ en 2010.

Monsieur MARTINEZ:

On ne retrouve pas le même montant en total des dépenses.

Monsieur DALIBON:

Jean-Marie a repris le montant avant le virement à la section d'investissement. Il vous a annoncé les charges brutes de fonctionnement prévues.

Monsieur BERNARD:

Combien a-t-on dépensé en 2010 ?

Les dépenses 2010 correspondent au montant de la colonne 'Réalisé en 2010', soit 721 665,97€. Et la colonne 'Budgétisé en 2010' correspond au montant du budget 2010, auquel on rajoute l'affectation des résultats.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI:

En ce qui concerne les recettes, nous avons 17 000 euros de prise en charge du personnel sur le budget annexe, 41 000€ de participation des transporteurs qui passent à la gare routière, 34 000€ de subventions sur nos CAE, 619 000€ de participations des communes au lieu de 670 100€ l'an dernier, et 2 400€ de location de l'appartement loué dans la maison ou nous venons de nous installer, avec un total de 713 400€. Nous vous proposons donc un budget équilibré en dépenses et en recettes.

Vous trouverez à la fin du document officiel le détail et le montant de la participation de vos communes. Vous retrouverez donc l'impact des fréquences sur vos lignes, avec les modifications sur les vacances scolaires et sur Emplet Express, le nombre d'habitants, calculé en pourcentage et en nombre. Nous avons également les dépenses d'investissement, avec le remboursement de l'emprunt de 11 400€, l'aménagement de la salle de réunion pour 1 500€.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel et Sandrine, qui ont fait eux-mêmes la plupart des travaux de rénovation, à part les travaux électriques, ou ceux nécessitant des connaissances particulières. Nous retrouvons l'habillage des 5 bus neufs commandés pour 2011, pour la somme de 5 000€, puisque avec le contrat T2, nous devons prendre à notre charge la personnalisation des bus STIF du réseau SiYonne.

. .

Plus aucune question n'étant posée, le budget SITCOME Primitif 2011 est approuvé à l'unanimité.

Budget Annexe « Carte SiYonne » primitif 2011

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI:

Je passe donc au budget annexe « carte SiYonne », qui reprend nos trois services.

Monsieur DALIBON:

C'est un budget qui a un caractère d'activités commerciales et qui est sujet à TVA, et pour lequel nous devons donc faire un budget spécifique.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI:

Nous avons au chapitre 011, 3 800€, au chapitre 012, 17 000€, correspondant aux frais de personnel, une dotation aux amortissements de 1 300€, et un virement à la section d'investissement de 5 000€, soit un total de 28 500€. En recettes, nous avons prévu comme l'année dernière la même recette pour les trois services de régies, et une participation du budget principal de 27 000€. En investissement, nous avons le remboursement de l'emprunt pour 6 300€, avec 1 300€ d'amortissement et 5 000€ venant de la section de fonctionnement, budget également équilibré en dépenses et recettes.

. . .

Pas de remarque, le budget est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI:

Nous avons échangé avec les communes de Laval, Saint-Germain-Laval et Forges; nous nous sommes réunis pour la refonte des lignes qui concernent ces communes, et nous allons recevoir des propositions d'Interval afin de rendre ces lignes plus attractives. Nous ferons donc une réunion dans la commune qui voudra bien nous recevoir, afin d'étudier les propositions d'INTERVAL, sur notre demande d'améliorer la desserte en fréquences, et de proposer des trajets plus courts pour ensuite, pouvoir proposer un dossier construit au STIF, afin qu'ils acceptent ces propositions. Nous allons donc diviser en deux la ligne de Saint-Germain-Laval, pour augmenter l'attractivité en temps de cette ligne, et ensuite, couper la ligne Forges-Laval en deux, pour que les usagers rentrent directement chez eux, sans faire de grands détours inutiles. Nous rattacherions donc Forges, par exemple à Surville, et la partie Nord de Saint-Germain-Laval avec Nanon.

Nous avons créé au dernier comité une commission que nous avons appelé « Qualité de service », qui va se réunir au moins une fois toutes les six semaines, qui étudiera avec l'entreprise toutes les réclamations qui ont été portées à notre connaissance, et pour lesquelles nous demanderons à l'entreprise de répondre, si cela n'est pas déjà fait. La première réunion se tiendra le mercredi 11 mai à 19 heures, au syndicat des transports entre les élus qui le souhaitent et la société INTERVAL.

Monsieur BERNARD:

Ce sont des élus désignés qui participeront à cette commission ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI:

Non, chacun participera en fonction de ses réclamations, s'il le désire, et d'ailleurs je vous fais distribuer un planning des réunions, comme convenu lors du dernier comité syndical, et je vous remercie de bien vouloir le communiquer à chacun de vos collègues, pour information. De toute façon, il sera envoyé avec le rapport écrit de ce comité, à tous les élus, titulaires et suppléants, par mail et par courrier. Vous retrouverez dans cette liste la date des commissions Finances, la date de tous les comités syndicaux, et la date de la commission de suivi de qualité du réseau, en sachant que la prochaine date sera prise le jour même de la tenue de la réunion.

Madame PESALOVO:

Je tiens à remercier INTERVAL qui est venu écouter nos différentes réclamations, et qui a fait le nécessaire quand à notre demande de changement d'horaires au départ du lycée Malraux le soir, et qui a décalé depuis le 26 avril, la course de 2 minutes, permettant aux jeunes d'avoir le temps de prendre le bus. Merci au SITCOME pour nos jeunes.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI:

Merci, Madame le Maire, pour ces félicitations.

Monsieur BAILLET:

Il a été installé à l'entrée du lycée un portillon qui oblige chaque élève à badger à son entrée et à sa sortie, une fois par jour, sous peine de ne pas pouvoir re-rentrer le lendemain matin. Aussi, cela prend un temps considérable aux jeunes qui font la queue pour sortir du lycée.

Monsieur BERNARD:

C'est très lourd, car cela permet également au lycée, de gérer de manière informatique les entrées et sorties des lycéens qui ne peuvent sortir qu'un par un et se retrouvent bloqués à la sortie.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI:

Il devait y avoir une loge de construite devant l'entrée pour permettre au gardien, de rester devant, mais ces travaux n'ayant pas été réalisé, il a été pallié à ce problème en faisant installer un système informatique, en remplacement du gardien. De toute façon, les « non-invités » au lycée passent par les bois...

Monsieur BERNARD:

Serait-il possible d'avoir un bilan régulier de l'évolution des services utilisés par le TAD ? *Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI* :

Oui, je l'ai déjà, depuis 2009, par services, par communes et par trimestre. Je l'avais présenté au dernier comité syndical, et je ferais parvenir à ceux qui le désirent une copie par mail.

N'ayant plus de sujets à aborder, la séance est close à 19h00.

----0000000000----